

Bilan d'activité



Bilan d'activité

Décrire l'activité syndicale développée dans l'académie depuis 4 ans n'est pas chose aisée tant l'intensité de celle-ci a été importante et diversifiée en raison des caractéristiques de la période à « hauts risques » !

Comment s'est concrétisé le projet d'activité syndicale défini lors du congrès de 2021 ?

Faire état des luttes engagées est complexe car les faits politiques depuis la réélection D'E.Macron en 2022 s'enchaînent à grand rythme et les « réformes » gouvernementales continuent de toucher des pans entiers de nos métiers. Face à la violence des attaques, l'activité syndicale se mène et les résultats obtenus doivent être analysés et discutés. Ce sera la fonction du congrès, appuyé par votre vote nombreux « pour ou contre » le rapport d'activité, d'en affiner les contours et d'en relever les insuffisances.

Toute cette période est marquée par les résultats des élections législatives de 2022 qui ne donnent pas la majorité au parti présidentiel (ensemble, 246 sièges), voit l'apparition d'un groupe de gauche conséquent (NUPES, 142 sièges) mais aussi une forte percée de l'extrême droite (64 sièges). Dès le début de cette mandature, et fort d'une assemblée nationale largement positionnée à droite, le gouvernement initie la réforme des retraites (recul de l'âge de départ à 64 ans, augmentation du nombre d'annuités nécessaires) qui en plus de créer un fort mouvement de contestation, amène une cassure dans notre société liée à l'échec de cette mobilisation, aux violences policières et à l'impression de ne pas être écouté par la classe politique. Au sein de l'éducation nationale, le tableau n'est pas plus rose. Malgré la courte satisfaction de voir le départ de M.Blanquer comme ministre de l'EN, s'ensuit un enchaînement de ministres (Pap N'diaye, Gabriel Attal, Amélie Oudéa-Castera, Nicole Belloubet, Anne Genetet et aujourd'hui Edouard Geffray) qui n'ont de cesse de poursuivre le délabrement initié par ce premier. Cette période est également la poursuite, pas à pas, du déroulement des effets de la réforme de la fonction publique à laquelle notre syndicat s'efforce continuellement de s'adapter.

Notre action militante dans ce contexte

- L'année 2022-23 : face à ce mouvement des retraites, toutes nos forces ont été centrées, aux côtés de la FSU, sur l'accompagnement de ce mouvement en essayant de mobiliser le plus largement possible notre secteur.

- L'année 2023-24 : En septembre 2023, le monde sportif se prépare aux Jeux olympiques de Paris 2024. Ne voyant rien venir de concret de la part du gouvernement sur l'héritage quel qu'il soit, le Snep-fsu national décide du lancement de la campagne nationale pour les 4h d'EPS. A cette occasion, notre section académique a porté des actions multiples sur le sujet : rencontre des collègues, du monde sportif, du monde politique; la signature large de la pétition 4h; la montée à Paris pour la manifestation nationale le 15 mars 2024.

- L'année 2024-2025 : En septembre 2024 et malgré la réussite des Jeux de Paris en terme d'événement médiatique de qualité, rien n'est apparu en termes d'héritage et le déficit de

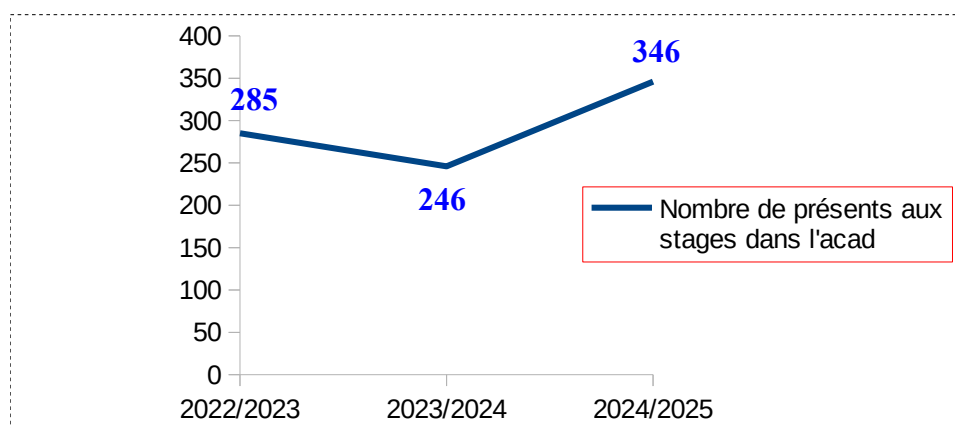
nos installations sportives (absentes ou vieillissantes) continue. Le Snep-fsu national décide alors de la poursuite de la campagne des 4 h d'EPS avec la mise en place de l'enquête sur le gymnase score pour « éclairer » médiatiquement mais aussi politiquement, les insuffisances et les inégalités sur le territoire. La encore, notre section s'est engagée dans cette initiative dont le résultat reste mitigé.

le suivi des dossiers au quotidien

Depuis 2021, nous assistons à un désengagement financier de l'état envers les services publics, en particulier de l'EN. L'analyse gouvernementale veut que le déficit important de l'état (lié entre autre à la gestion Covid) conduise inévitablement à la diminution de ses dépenses. Cela a impacté directement nos problématiques quotidiennes sur différentes thématiques.

- Suivi des collègues non-titulaires : De cette situation émerge un recrutement grandissant d'enseignants non titulaires. 121 enseignants non-titulaires en 2024-25 (chiffres du rectorat), auquel s'ajoute le nouveau contrat de stagiaire contractuel (14 collègues sur la même année). Cette évolution nous impose d'être attentifs aux conditions d'emploi (évolution salaire) mais aussi au respect des contrats, notamment du forfait AS (obligatoire et non sécable). Dans ce dossier, un groupe de travail FSU a vu le jour, auquel le SNEP participe pleinement. Des formations sont organisées 2 fois par an dans chaque préfecture de l'académie pour informer les collègues non-titulaires de leurs droits.

- La formation continue : la formation est toujours dans le viseur de nos décideurs et toujours plus anecdotique. Elle est pour nous un levier important pour entrer en contact avec les collègues et analyser les enjeux politiques. Nous avons chaque année mis en place des journées de l'EPS (formation disciplinaire par département) et les assises pédagogiques de NANTES au STAPS. Plus ponctuellement, nous avons mis en place d'autres formations à finalité plus militante comme les stages « agir dans son établissement », « équipement », « sport scolaire ». Enfin, dernièrement le SNEP-FSU Nantes a organisé plusieurs stages " santé " autour de la question de nos DROITS en termes de Santé. Mylène HUE, orthophoniste, ou encore Aminata Bathily et Christophe HELOU nous ont apporté leur éclairage, des connaissances pour de meilleures conditions de travail.



Le graphique suivant montre l'évolution de présence dans nos stages ces 3 dernières années. Les assises nous questionnent car elles subissent un plateau puis une légère chute de participant (111 en 2023 jusqu'à 89 en 2025).

- Installations sportives : Concernant les équipements, chaque secteur syndical est en lien

avec son conseil départemental. Les avancées sont variables d'un département à l'autre. Nous avons également rencontré le conseil régional et les conseils départementaux du 44, 49, 72 et 85. Nous rencontrons également les municipalités quand nous le pouvons (par exemple St Herblain, Vertou, Nantes, Challans, St Gilles, Fontenay, St Jean de Monts ...etc...). L'enjeu est d'informer la profession et de mener « la bataille » de communication pour obtenir des équipements sportifs conformes aux programmes d'EPS.

Mettre en avant les réussites obtenues au sein de chaque département et au sein de chaque commune ou intercommunalité car « les seuls combats perdus d'avance sont ceux que l'on ne mènent pas ». Des stages ont été organisés dans 4 départements sur 5. Un suivi dans chaque département par un membre du bureau serait efficient. Une enquête orchestrée par le national a été menée et a obtenu des résultats variables selon les départements. Elle doit conduire à une action d'envergure associant les CD, le CR, les IPR, les représentant.es des Maires présents en CDEN et CAEN, les représentant.es des parents d'élèves et le/la représentant.e du bâti scolaire si les forces syndicales le permettent.

- Le sport scolaire : Là encore, la période aura été très dense avec la nomination puis l'éviction d'O. Giraud, responsable en partie d'un déficit record de 14M d'euros pour l'UNSS national. L'accord cadre transport, élément important de ce déficit et symbole de cette mauvaise gestion est encore en vigueur et ne trouve toujours pas de solutions. Notre rôle d'administrateur du sport scolaire au sein des instances départementales (CDUNSS) et régionales (CRUNSS), aura été de lutter dans chaque instance contre toutes mesures faisant peser ce déficit aux familles ou amenant une dégradation du service. Il aura été également d'informer largement nos collègues sur ces problématiques. La liste des élus des AS «soutenue par le SNEP » lors des élections UNSS de 2023 a d'ailleurs remporté à nouveau tous les sièges.

- Le suivi des stagiaires : le dossier n'est pas nouveau mais beaucoup de réformes de la formation ont fait évoluer les pratiques du rectorat avec bien souvent des collègues placés en temps plein dès leur année de stage. Cela nécessite de trouver des supports pour le rectorat (poste 20h) et amène parfois des situations dégradées. Notre rôle est de permettre l'accueil de nos stagiaires en étant attentifs aux conditions d'entrée dans le métier et leur permettant d'accéder aux informations relatives à leurs futures mutations. Néanmoins, la gestion de ce dossier est clairement notre point faible dans l'académie de Nantes car elle nécessite d'être disponible jusqu'à la mi-juillet et dès la reprise au 20 août si l'on souhaite gérer le plus finement possible chaque situation. Nous manquons de militants sur ce dossier et avons fait le choix d'un fonctionnement FSU. La formation pour la mutation intra-académique est donc depuis 3 ans réalisée conjointement avec le SNES et le SNUEP.

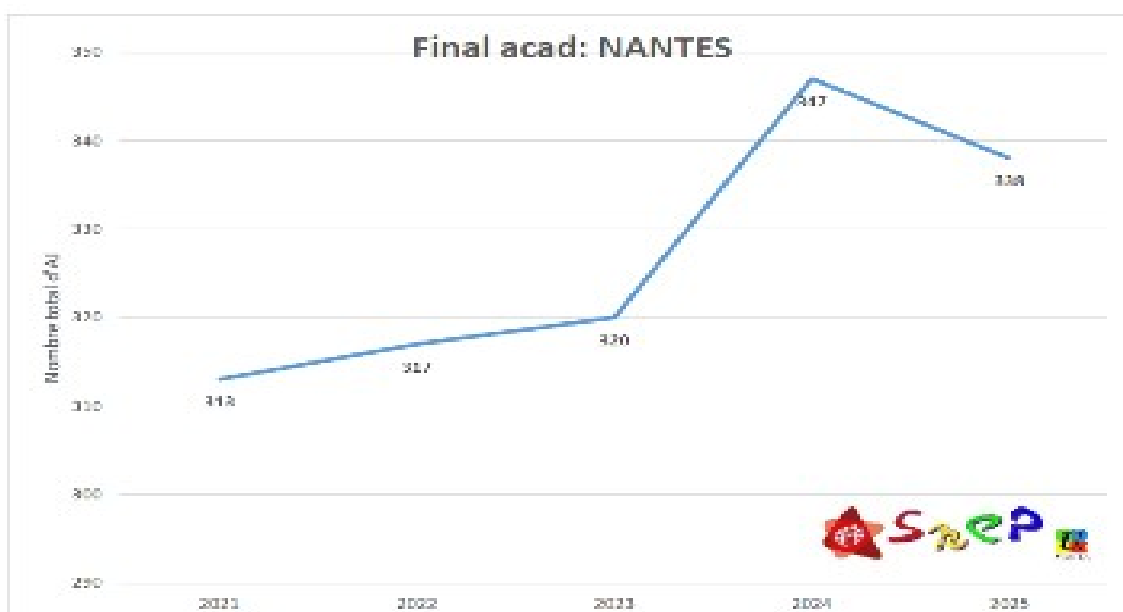
-Le corporatif et notre activité au sein des instances rectorales : C'est dans ce dossier que la réforme de la fonction publique de 2019 a le plus d'effets. Elle a profondément changé notre fonctionnement syndical depuis 2021. Dans ce dossier, il s'agit de porter une attention, d'informer et de défendre les collègues sur les carrières (promotions, rendez-vous de carrière, problème disciplinaire) et sur les mutations. La réforme a ainsi instauré la suppression de l'instance (Commission Administrative Paritaire Académique) par corps (EPS, Second degré, PSY-EN..) au profit d'un fonctionnement second degré général. Les élections professionnelles de 2022 ont dû nécessairement être menées de manière fédérale avec la FSU. Dans notre académie, nous avons été élus majoritaires et sommes représentés massivement dans les instances. Valérie Justum et Yoann Carret pour le SNEP font partie de la délégation FSU. Ce changement a eu deux incidences sur notre fonctionnement. La première est la gestion de l'étude des mutations. Nous avons l'habitude de nous appuyer sur un réseau de commissaires paritaires (militants du Snep élus à la CAPA) afin d'étudier au

mieux les situations, essentiellement pour la phase intra au mois de juin. Ces commissaires n'étant plus élus à partir de 2022, il nous a été difficile depuis, de les mobiliser sur le sujet. Qui plus est, nous ne sommes plus informés par le rectorat sur les différents mouvements. Ce qui complique également son étude. Deuxièmement, chaque instance étant noyée dans la masse de toutes les situations second degré, la charge et le temps passés dans chaque instance sont importants et chronophages pour Valérie et Yoann. Pour finir, nous assurons également au sein de la FSU notre présence au CSAd (Comité Social d'Administration départemental) et CSAa (académique).

- Notre activité au sein de la FSU : Même si le fonctionnement reste fondamentalement inchangé, comme nous l'avons décrit plus haut, l'actualité de ces 4 dernières années nous a poussé à revoir nos fonctionnements fédéraux sur certains dossiers. Nous veillons donc à participer aux bureaux départementaux et académiques ainsi qu'aux congrès départementaux 2025 préalables au congrès de Rennes.

La syndicalisation et le militantisme

La syndicalisation est un sujet permanent pour notre section. La dynamique est impulsée nationalement par le groupe syndic que nous nous efforçons de suivre.



Voici l'évolution du nombre de syndiqués sur 4 ans. Nous pouvons donc être satisfaits de ce résultat même s'il est toujours insuffisant. Nous syndiquons ces deux dernières années quasiment 20 % des collègues dans notre secteur d'activité.

Néanmoins, cela ne se traduit pas forcément dans l'engagement militant. Certains de nos collègues militants actifs du bureau sont partis en retraite ou ont souhaité arrêter. Trouver de nouvelles forces est une préoccupation permanente pour notre section. De nouvelles forces sont déjà à pied d'œuvre dans le bureau académique (5 arrivées en 4 ans) mais la Mayenne se retrouve sans activité syndicale locale. Cette recherche est dure mais néanmoins nécessaire à la continuité de la section.